

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le 27 mars est une date mémorable à Mirabel. Le 27 mars 1969, le gouvernement libéral expropriait 97 000 acres de terre pour créer l'aéroport de Mirabel. Dès lors est née la plus vaste contestation de l'histoire du Québec. Les expropriés se sont regroupés à l'intérieur du CIAC afin de récupérer leurs terres injustement acquises et non nécessaires à l'aéroport. Le 27 mars 1985, après 16 ans de lutte, le gouvernement conservateur rendait justice aux expropriés et signait une entente historique qui mettait fin à ce désordre social.

Hier, le 27 mars 1988, à Sainte-Scholastique, on classait ce dossier et M. Jean-Paul Raymond nous livrait *La mémoire de Mirabel*, un livre qui empêchera, selon ses souhaits, que d'autres calamités semblables ne se répètent.

Monsieur le Président, nous devons rendre hommage au peuple de Mirabel et à son patriarche, M. Jean-Paul Raymond, d'avoir démontré que la détermination dans ses convictions mène aux victoires des causes justes. J'invite tous les députés de la Chambre à se procurer ce vibrant témoignage de solidarité écrit, comme le dit l'évêque de Saint-Jérôme, dans un langage droit comme un sillon, savoureux comme le sirop d'érable et franc comme un coup de hache.

* * *

● (1410)

[Traduction]

LES PÊCHES

LA MORUE DU NORD—LA DÉCISION D'EMPÊCHER LA LABRADOR SHRIMP COMPANY D'AVOIR ACCÈS AU POISSON

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, aujourd'hui, le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) se trouve à Corner Brook, à Terre-Neuve. S'il suit nos délibérations à la télévision, je voudrais lui demander de profiter de l'occasion pour annuler la décision qu'il a prise d'empêcher l'entreprise concernée du Labrador d'avoir accès à la morue du Nord. A la suite de cette décision, l'usine de Cartwright a été fermée et on a licencié 50 personnes. Dans une localité de 500 habitants dont toute l'économie repose sur cette entreprise, les gens ne peuvent pas trouver un emploi ailleurs.

Je demande au ministre de décider maintenant que ceux qui se trouvent le plus près de la ressource doivent être les premiers à y avoir accès et d'accorder à l'entreprise en question qui s'adonne principalement à la pêche à la crevette le droit de pêcher la morue du Nord, afin que les petites usines de traitement du poisson en question puissent demeurer ouvertes.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA PROPOSITION D'UN CONSORTIUM DE CONSTRUIRE DES DRAGUEURS DE MINES

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, la *Canadian Shipbuilding and Engineering Limited*, un consortium de chantiers navals dont le siège social se trouve à St. Catharines, a fait au gouvernement une proposition qu'il ne

Article 21 du Règlement

peut ignorer. Il a proposé de concevoir et de construire 12 dragueurs de mines, chose extrêmement nécessaire, afin de protéger les côtes atlantique et pacifique.

L'entreprise a déjà affecté une équipe de conception à temps plein au projet. Elle a l'expérience technologique voulue. Cinq chantiers navals du pays sont concernés. En se partageant les travaux, les chantiers navals d'un bout à l'autre du pays profiteront du projet. Les travaux de construction pourraient commencer dans six mois.

Si on fait des appels d'offres et si on retarde l'octroi du contrat en question, d'autres chantiers navals pourraient connaître le même sort que les quais de radoub de Port Weller, alors qu'à la suite des licenciements de la semaine dernière, seules 12 personnes ont conservé leur emploi.

J'exhorte donc le gouvernement à accorder ce contrat dès maintenant à la CS&E Limited. Les intéressés ont déjà effectué le travail préparatoire, et leur tour est venu. Tout retard ne fera que coûter davantage au contribuable à long terme.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

OPPOSITION À LA CONSTRUCTION D'UN BARRAGE SUR LA RIVIÈRE OLDMAN, EN ALBERTA

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Samedi dernier, monsieur le Président, un certain nombre d'environnementalistes albertains se sont entretenus à Edmonton avec des membres du caucus néo-démocrate afin d'examiner les moyens de faire du développement permanent une réalité, surtout en agriculture.

Les participants à cette conférence ont été saisis du grave problème de la rivière Oldman et du projet que le gouvernement albertain a élaboré de l'endiguer à grands frais pour en tirer de maigres avantages, tout en s'opposant à ce que le gouvernement fédéral participe à une évaluation environnementale.

Pourtant, celui-ci aurait deux excellentes raisons de se mêler de cette affaire. Aux yeux des autochtones, le projet d'endiguer la rivière Oldman constituerait «le projet vraisemblablement le plus dévastateur de l'histoire de l'Alberta parce qu'il détruirait des sites préhistoriques et des édifices historiques».

Les environnementalistes ont demandé au gouvernement fédéral d'examiner les conséquences qu'un tel projet pourrait avoir sur la pêche sportive qui est excellente dans cette région. Le gouvernement fédéral a la compétence voulue pour procéder à une évaluation environnementale. Jusqu'à maintenant, il a refusé de le faire.

Je demande instamment au ministre des Affaires indiennes (M. McKnight) et au ministre de l'Environnement (M. McMillan) de faire tout en leur pouvoir en notre nom à tous pour faire obstacle à cette attaque dévastatrice contre notre environnement.

* * *

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

LA POSSIBILITÉ D'ACCORDER UNE LIBÉRATION CONDITIONNELLE ANTICIPÉE À DES MEMBRES D'ORGANISATIONS CRIMINELLES